

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 Juillet 2021

CO 289 DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..95

Présents : ..66

Votants : ..77

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, CETRE Jean-François, FORET Clément, LAUBIER Bernard (Vices-Présidents), VIONNET André, BRIOT GAIDIOZ Cécile, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, PINGAT Martine, MARTI François, BEAUD Colette, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, BERTHELIER Roland, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, VALLET Charles, PERRARD Laurent, PAQUIEZ Valérie, ROBERT Bruno, DUQUET Jean Pierre, BRUNEL Bernard, LEGLISE Pascal, PETITGUYOT Jean Pierre, LANIESSE Michel, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, GAHIER Dominique, BENETRUY Sylvain, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, TRONCHET Guy, GENIN Marcelle, MARTINS Serge, BOHEME Catherine, RIGOULET Serge, SUSSOT Florence, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, ARNAUD Gérard, WESTERVELD Dinand, ONCLE Bernard

Pouvoirs transmis à des Conseillers : REGALDI Sylvie à DEPIERRE Valérie, LECOQ Yves à CHUARD Valentin, POULET Gilles à BOUDRY Jeanne, MAIRE Serge à GAGNEUR Raphaël, BRENIAUX Denis à GAILLARD Jean François, GIRARD Colette à LETONDOR Jean Luc, CATHENOZ Catherine à MORBOIS Christelle, JOURD'HUI André à BONNET Dominique, BAHL Catherine à SEIGLE FERRAND Antoine, BERNARD René à VILLALONGA Patrice,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : DECOTE Yves à BEAUD Colette, TOURNEUR Eric à VALLET Charles,

Etaient Excusés : CHOULOT Alain, LEROY Pierre,

Etaient absents : LAMBERT Véronique, VIENNET Rémy, RENAUD Jean Marie, PETIGNY Loïc, HENARD Stéphane, CARDOT Audrey, GAVAT William, FEVRE Michel, CASTELLA Damien, GROS Roger, BUYS Nelly, BERODIER Florence, REYNAUD Armande, MONTEVECCHIO Patrick, BOUILLET Françoise, FLEURY Michèle, YANARDAG Mikaël,

Secrétaire de séance : Jean Luc BEAUPOIL

Convocation faite le : 30 Juin 2021

Objet : Etudes nécessaires à la définition d'un projet global de gestion et d'aménagement de la Reculée des Planches Près Arbois

Rappels, évolution du contexte et problématique

Le site de la cascade des Planches-près-Arbois enregistre une fréquentation croissante depuis quelques années, qui s'est accentuée en 2020 (médiatisation, effets de confinement) et qui pourrait encore croître exponentiellement avec de nouveaux attraits (grotte).

Le site étant classé, les aménagements pérennes à réaliser nécessitent des procédures d'autorisation d'aménagement.

Il a été convenu qu'il s'avérait nécessaire d'engager une étude prospective englobant une problématique large concernant la Reculée des Planches tant au niveau géographique (inclure les communes voisines qui sont concernées par la Reculée des Planches) qu'en terme de thématiques à traiter (flux de mobilité et intermodalité voiture/mode doux ; existence et intérêt du site de la Cartonnerie, réseau de sentier de randonnées et belvédères ; évolution possible de la grotte, etc.)

➤ Etude globale :

Le plan d'aménagement du site ayant pour finalité de gérer la fréquentation touristique par une adaptation de l'accueil valorisant le site, au regard des aspects socio-économiques mais aussi et surtout des qualités environnementales et paysagères qui en font l'attrait, il a été recherché les compétences d'un paysagiste-concepteur mandataire, qui s'associe à d'autres compétences thématiques en développement touristique durable, en mobilité, en architecture et en communication (marketing et signalétique).

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 Juillet 2021
CO 289 DE

Page 2/4

Objet : Etudes nécessaires à la définition d'un projet global de gestion et d'aménagement de la Reculée des Planches Près Arbois

Un cahier des charges a été rédigé de manière à définir les modalités d'une telle étude dont les résultats doivent ensuite permettre d'engager des marchés subséquents portant sur des marchés de maîtrise d'œuvre complète en fonction des différentes phases de travaux.

Ainsi, il a été recherché un groupement de bureaux d'études, coordonnés par un paysagiste concepteur en vue de l'engagement d'un accord-cadre définissant la cadre de la mission (contexte, enjeux/objectifs, compétences souhaitées), pour un marché portant :

- sur une tranche ferme : l'étude globale ;
- et des tranches optionnelles : maîtrise d'œuvre complète pour chaque tranche de travaux, selon le phasage des travaux, qui sera connu à l'issue de la tranche ferme.

Seule la tranche ferme sera engagée à la notification du marché (présente délibération). Des tranches optionnelles sont ensuite prévues. L'exécution de ces tranches optionnelles est subordonnée à une décision du pouvoir adjudicateur (délibération(s) ultérieure(s) ?).

En effet, le lancement des 2 marchés subséquents (Tranche Conditionnelle 1 et TC2), correspondant aux travaux pressentis fin 2020 (aménagement paysager du parking « Au Bourbet » et aménagement de l'ancienne carrière), ne se feront que sur la base de l'intérêt justifié et argumenté de ces sites (dans la cadre de la Tranche Ferme).

Une consultation a été lancée entre le 16 avril et le 28 mai 2021 à laquelle 6 groupements se sont portés candidats.

Un comité technique réunissant la CCAPS, la commune des Planches Près Arbois, la DDT, le CAUE et l'OTI (Office de Tourisme intercommunal), a analysé ces 6 offres et a auditionné les 2 meilleurs candidats le 10 juin.

Résultats de la consultation

ANALYSES DES OFFRES ETUDE LES PLANCHES

	NOM	SINOPIA	TRAIT D'UNION	LES ARCHITECTES DU PAYSAGE	AU DELA DEU FLEUVE	Les CARNETS VERTS	ATELIER CHARDON PAYSAGES
TOTAL note TECHNIQUE	Note totale/70 points	51	70	41	56	2	1
TOTAL note PRIX	Note total / 30 points	18,9	24,0	22,7	25,1	0,0	20,4
NOTE TOTAL	/ 100 points	69,9	94,0	63,7	81,1	5,0	22,4
NOTE		69,9	94,0	63,7	81,1	5,0	22,4
CLASSEMENT		3	1	4	2	6	5

A noter que sont pris en compte dans la notation du prix, à la fois le montant global de l'étude, mais aussi les honoraires de maîtrise d'œuvre.

Avec une note technique bien au-delà des autres candidatures et une note prix restant intéressante (parmi les 2 meilleures), il est proposé de retenir la candidature du groupement représenté par TRAIT D'UNION, pour un montant d'étude de 119 637,50 € HT (acte d'engagement) et 9% d'honoraires de maîtrise d'œuvre.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 Juillet 2021
CO 289 DE (SUITE)

Page 3/4

Objet : Etudes nécessaires à la définition d'un projet global de gestion et d'aménagement de la Reculée des Planches Près Arbois

Le groupement se décompose comme suit :

- TRAIT D'UNION (Paysagiste-concepteur Urbanisme BET VRD) : 61 337,50 € HT
- INDDIGO (Développement touristique et local, Environnement (espaces naturels), Mobilité) : 33 600 €
- ESCALE (architecture) : 15 000 € HT
- TERRA PUBLICA (Développement touristique et local, Design) : 9 700 € HT

Le cabinet serait mandaté pour l'étude globale du site en 2021 et 2022.

Calendrier de l'étude globale

La durée totale de l'accord cadre est de 4 ans (soit 2021-2025, le contrat de station touristique pouvant durer jusque 2026). La durée totale de la tranche ferme et des 2 premières tranches optionnelles est estimée à 12 mois à condition d'un engagement dès début juillet 2021 :

- conception d'un plan d'aménagement globale sur l'ensemble de la reculée (DIA & ESQ) avec planification par tranche et estimation des coûts des différents lieux d'accueil ; bibliographie, état des lieux : été 2021 ;
- diagnostic, bilan, synthèse et 1ers argumentaires (dont un focus sur les 1ères tranches de travaux pressentis, TC1 et TC2) : septembre 2021 ;
- ESQ des scénarii d'aménagement (et enveloppe financière globale) : octobre 2021 ;
- présentation de différents scénarii et 1ers chiffrages avant fin 2021 ;
- choix d'un scénario : janvier 2022 ;
- définition du plan d'aménagement, étapes (priorisation), chiffrage et organisation (financement des investissements, modalités de fonctionnement/gestion) : janvier à juin 2022 ;
- mise en œuvre opérationnelle des premières tranches de travaux pressenties du plan d'aménagement : maîtrise d'œuvre complète (définition programme, coût travaux, calendrier, études complémentaires à mener o PRO-DCE : Octobre/novembre 2021 ;
- consultation des entreprises : décembre 2021 ;
- engagement des entreprises EXE : janvier – février 2022 ;
- lancement des travaux : mars 2022 ;
- suivi des travaux : mars/avril 2022.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 Juillet 2021
CO 289 DE (suite)

Page 4/4

Objet : Etudes nécessaires à la définition d'un projet global de gestion et d'aménagement de la Reculée des Planches Près Arbois

Ainsi, le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	taux	enveloppe éligible	€ HT	% du projet
Dépenses d'étude globale et transversale						
TRAIT D'UNION : Paysagiste-concepteur Urbanisme BET VRD	61 337,50 €	DREAL	16,72%	119 637,50 €	20 000,00 €	16,72%
INDDIGO : Développement touristique et local (marketing touristique), Environnement (espaces naturels), Mobilité (gestion de stationnements, flux, Intermodalité)	33 600,00 €	Région (Aide au Conseil)	20,00%	100 000,00 €	20 000,00 €	16,72%
ESCALE Architecture	15 000,00 €	FNADT	46,57%	119 637,50 €	55 710,00 €	46,57%
TERRA PUBLICA : Développement touristique et local (communication) Design (signalétique, mobilier de site)	9 700,00 €	CCAPS	20,00%	119 637,50 €	23 927,50 €	20,00%
TOTAL	119 637,50 €	TOTAL			119 637,50 €	100,00%

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1/ Valide le portage en maîtrise d'ouvrage par la CCAPS de l'étude nécessaire à la définition d'un projet global d'aménagement de la Reculée des Planches Près Arbois tel que présenté dans le plan de financement prévisionnel ;

2/ Valide le niveau des dépenses à engager à hauteur de 119 637,50 € HT ;

3/ Dit que la dépense est prévue au budget 2021 (TOUR) ;

4/ Retient l'offre du bureau d'étude Trait d'Union, comme mandataire du groupement qu'il représente, pour un montant de 119 637,50 € HT ;

5/ Approuve le plan de financement présenté ;

6/ Sollicite la DREAL et la Région au meilleur taux possible, et a minima pour 20 000 € de subvention chacun ;

7/ Sollicite le Commissariat du Massif (Crédits Etat FNADT) pour 55 710 € ;

8/ S'Engage à prendre en charge en autofinancement la part de subvention non couverte par les fonds sollicités ;

9/ Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif

Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET

